



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le secrétaire d'État chargé du Logement
et de l'Urbanisme

Paris, le - 8 AVR. 2010

Le secrétaire d'État chargé du Logement et
de l'Urbanisme

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département

Référence : D10006928
Objet : Circulaire relative au service intégré de l'accueil et de
l'orientation (SIAC)

Dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012, après un travail étroit de concertation entre le secteur associatif et les services de l'Etat, j'ai annoncé le 10 novembre dernier les grands axes de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées. Cette dernière porte tant sur la veille sociale et sur l'hébergement, que sur l'accès au logement. L'articulation entre ces différentes étapes est indispensable pour mener une politique publique cohérente et efficace et pour replacer la personne au cœur du système.

Cette stratégie repose sur l'organisation d'un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement », basé sur trois principes fondamentaux :

- la continuité de la prise en charge des personnes,
- l'égalité face au service rendu,
- l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.

L'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie et à son autonomie. Cela passe par une réforme profonde de notre dispositif d'accueil, qui doit s'adapter à la réalité de parcours marqués par des ruptures, et toujours offrir une possibilité de « recommencement ».

Se placer du point de vue de l'usager implique de rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement, et de favoriser dès que possible l'accès au logement. Il convient d'intervenir le plus en amont pour prévenir l'exclusion, et, si cela n'a pas été possible, de proposer à chaque personne une orientation adaptée à sa situation personnelle, en privilégiant, pour les personnes qui en ont la capacité un accès rapide au logement autonome ou accompagné. Cet objectif ne pourra pas être atteint si chaque structure agit isolément. L'enjeu est bien de favoriser un travail coordonné des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement.

Ressources, territoires, habitants et logement
Politique et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Hôtel de Roquette - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr